

## Lettre de consultation

Renouvellement photothèque de la destination

touristique 2<sup>nd</sup> semestre 2024

DESTINATION NANCY  
1 place de la République  
54000 NANCY

**Contacts :** Mme MOREL Clémentine  
Mme DUSOIR Anne-Laure

**Courriels :** [cml@destination-nancy.com](mailto:cml@destination-nancy.com)  
[anne-laure.dusoir@grandnancy.eu](mailto:anne-laure.dusoir@grandnancy.eu)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation citée en objet, j'ai l'honneur de vous inviter à répondre à la consultation citée en objet et à nous renvoyer les documents listés ci-dessous.

Votre offre devra impérativement nous parvenir avant le **vendredi 18 octobre 2024 à 17:00** par voie dématérialisée aux adresses mail suivantes : [anne-laure.dusoir@grandnancy.eu](mailto:anne-laure.dusoir@grandnancy.eu) et [cml@destination-nancy.com](mailto:cml@destination-nancy.com).

**Votre offre, rédigée en langue française, devra comporter les éléments suivants :**

- Une note méthodologique démontrant une bonne compréhension de la demande, proposant une trame simplifiée de la méthode de travail et précisant le planning prévisionnel, les modalités d'intervention et d'échanges au cours de la mission (réunions de calage). La réponse doit tenir compte d'une disponibilité pour plusieurs séances de reportage photo. Cette disponibilité devra tenir compte des conditions climatiques et sanitaires du moment ;
- Un devis détaillé répondant à la totalité des demandes formulées dans ce cahier des charges précisant notamment le nombre estimé de jours de reportage sur le terrain ;
- Un book/portfolio digital avec une sélection limitée (4-5 photos) représentatives de votre travail et qui pourraient correspondre à l'esprit de la commande ;
- Le contrat de cession des droits d'auteur joint daté et signé ;
- Les Conditions Générales d'Achat jointes paraphées, datées et signées ;
- Le Cahier des charges joint paraphé, daté et signé ;

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres.

Pour obtenir des renseignements techniques ou administratifs sur la présente consultation : [cml@destination-nancy.com](mailto:cml@destination-nancy.com) / [anne-laure.dusoir@grandnancy.eu](mailto:anne-laure.dusoir@grandnancy.eu).

La demande devra intervenir 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera apportée à tous les candidats 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation. Après examen des offres, l'acheteur pourra engager des négociations avec les 3 meilleurs candidats sur la seule base de critères de jugement des offres annoncés.

Cette lettre de consultation tient lieu de règlement de la consultation.

**Attention :** Le candidat déclaré attributaire doit transmettre avant la notification du contrat et tous les six mois lors de l'exécution du contrat:

- Attestation de régularité fiscale au regard de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée Dans la pratique, il est recommandé de solliciter une **attestation de moins de 6 mois**.
- Attestation de vigilance **de moins de 6 mois** pour les marchés publics dont le montant est égal ou supérieur à 5 000 € HT (Document à solliciter tous les 6 mois pendant l'exécution du marché public)
- Attestation de versement des cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité-décès (pour les professions libérales visées aux articles L. 640-1 et L. 651- 1 du code de la sécurité sociale)
- Certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries Dans la pratique, il est recommandé de solliciter une **attestation de moins de 6 mois** (pour les entreprises soumises à l'obligation de versement de congés payés et de chômage intempéries). Activités auxquelles s'applique le régime chômage intempéries : <https://www.cibtp.fr/missions-et-metiers/le-chomage-intemperies>
- Certificat attestant la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-2 à L. 5212-5 du code du travail : Validité du document : Pour les demandes entre janvier et avril : année N-2, Pour les demandes entre mai et décembre : année N-1 (pour toutes entreprises employant au moins 20 salariés)
- Accusé de réception de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice SIPSI et le cas échéant, attestation sur l'honneur d'acquiescement des amendes liées aux salariés détachés (pour toutes entreprises établies à l'étranger et détachant des salariés en France)
- Liste nominative des travailleurs étrangers **datant de moins de 6 mois** avec la date d'embauche, la nationalité et le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail pour les marchés égal ou supérieur à 5000€HT (pour toutes les entreprises employant des travailleurs étrangers). Document à solliciter tous les 6 mois pendant l'exécution du marché public.
- Un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1. Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés. Dans la pratique, il est recommandé de solliciter un document **de moins de 3 mois** (Document à solliciter tous les 6 mois pendant l'exécution du marché public).
- Le Procès-verbal de la réunion du comité social et économique concernant la présentation du rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Validité : à tout le moins le PV de l'année N-1 (pour toutes les entreprises employant au moins 50 salariés)
- Attestation d'assurance en responsabilité décennale pour les marchés de travaux (Document à solliciter auprès de l'attributaire pressenti uniquement, pas auprès des candidats pressentis)
- Le relevé d'identité bancaire de la société ou de celui ouvert au nom du groupement

*Nota : Pour les candidats établis à l'étranger Article R2143-10 du code de la commande publique : « Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés aux articles R2143-6 à R2143-9 ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les motifs d'exclusion de la procédure de passation, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement».*